****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.7**

**Rapport du Président du Comité permanent**

**Introduction**

1. Le Comité permanent de la Convention sur les zones humides a été créé par la résolution 3.3 (Regina, 1987)[[1]](#footnote-1) pour superviser les affaires de la Convention et les activités du Secrétariat entre les sessions ordinaires de la Conférence des Parties contractantes (COP). La composition régionale, les fonctions et les responsabilités du Comité permanent et de ses membres sont régies par la résolution VII.1 (1999)[[2]](#footnote-2) telle qu’amendée par la résolution XI.19 (2012)[[3]](#footnote-3), elle-même remplacée par la [résolution XIV.2](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii4-responsibilities-roles-and-composition-of-the-standing-committee-and) (2022)[[4]](#footnote-4). Pour toutes les questions non spécifiées dans la résolution VII.1, le règlement intérieur des réunions du Comité permanent est régi *mutatis mutandis* par le Règlement intérieur de la Conférence des parties contractantes[[5]](#footnote-5).

2. Lors de sa 14e session (COP14, Wuhan et Genève, 2022), la Conférence des Parties contractantes a élu les nouveaux membres régionaux du Comité permanent pour superviser les affaires de la Convention pendant la période triennale allant jusqu’à la COP suivante. Lors de sa première réunion après la COP14, le Comité permanent a élu la Chine à la présidence et le Gabon à la vice-présidence. Les États-Unis d’Amérique ont été élus à la présidence du Sous-groupe sur les finances, par voie électronique, en mai 2023. La Chine a été représentée à la présidence par le Dr Xia Jun.

3. La composition actuelle du Comité permanent reflète le système proportionnel de représentation régionale prescrit par la résolution XIV.2. Les membres en sont les suivants :

**Afrique** : Gabon, Libye, Rwanda, Burkina Faso, Lesotho ;

**Amérique latine et Caraïbes** : Brésil, Costa Rica, Sainte-Lucie ;

**Amérique du Nord** : Canada ;

**Asie** : République démocratique populaire lao, Japon, Irak ;

**Europe** : Belgique, République tchèque, Géorgie, Suède ;

**Océanie**: Samoa.

La Chine, pays hôte de la COP14, et le Zimbabwe, pays hôte de la COP15, en sont également membres.

4. La Suisse, en tant que pays hôte du Secrétariat de la Convention, participe en qualité d’observateur permanent. Le président du Groupe d’évaluation scientifique et technique et six Organisations internationales partenaires officielles (BirdLife International, Union internationale pour la conservation de la nature, Institut international de gestion de l’eau, Wetlands International, WWF International et Wildfowl & Wetlands Trust) sont invités à participer en tant qu’observateurs aux réunions du Comité permanent.

5. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont exprimé le souhait d’adhérer à la Convention, ainsi que d’autres experts ou institutions qualifiés conformément à l’article 7 du Règlement intérieur, peuvent également être admis en tant qu’observateurs aux réunions du Comité permanent.

6. Le Comité permanent a été chargé par la Conférence des Parties contractantes de superviser les affaires courantes pendant la période triennale, notamment les questions financières et budgétaires, le Plan stratégique de la Convention pour 2016-2024, l’augmentation de la visibilité de la Convention, les Initiatives régionales Ramsar, les préparatifs de la COP15, ainsi que toute autre question pertinente soulevée par les membres ou les observateurs.

7. Pour chaque réunion du Comité permanent, une convocation a été envoyée à toutes les Parties contractantes par note diplomatique. Les parties non membres du Comité permanent ont été invitées à y assister en qualité d’observateurs. Le Secrétariat a préparé la documentation pour chaque réunion du Comité permanent, conformément au Règlement intérieur. Ces documents ont été publiés sur le site Web de la Convention.

8. Le Comité permanent s’est réuni six fois pendant la période :

* 61e réunion : 13 novembre 2022, Genève, Suisse ;
* 62e réunion : 4-8 septembre 2023, Gland, Suisse ;
* 63e réunion : 3-7 juin 2024, Gland, Suisse ;
* 64e réunion : 20-24 janvier 2025, Gland, Suisse ;
* Séance à huis clos : 18 mars 2025, en ligne.
* 65e réunion : 23 juillet 2025, Victoria Falls, Zimbabwe.

9. Les rapports et les décisions de chaque réunion du Comité permanent ont été envoyés à toutes les Parties contractantes par note diplomatique dans les trois langues officielles de la Convention, et ont également été publiés sur le site Web[[6]](#footnote-6) de la Convention.

10. Le présent rapport couvre la période allant de novembre 2022 (clôture de la 14e session de la Conférence des Parties contractantes) à la fin du mois de juillet 2025.

11. Le Groupe de travail sur la gestion du Comité permanent s’est réuni six fois au cours de la période considérée pour discuter des questions relevant de sa compétence et pour faire rapport de ses recommandations à la réunion plénière du Comité permanent. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif de l’état d’avancement des activités liées, entre autres, au Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP), au Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et aux activités de voyage et de représentation de la Secrétaire générale.

12. Au cours de cette période, le Président et le Comité exécutif ont maintenu une communication régulière avec le Secrétariat par le biais de courriels et de réunions virtuelles pour discuter de la gestion du Secrétariat, de la vision et des priorités du Secrétariat pour la période triennale et de la meilleure façon de soutenir le Secrétariat et les Parties contractantes.

13. Le Président et le Comité exécutif ont régulièrement conseillé le Secrétariat sur les questions techniques et administratives, et lui ont apporté un soutien pour les affaires courantes ainsi que pour les préparatifs des réunions du Comité permanent (SC62, SC63, SC64, SC65) et de la Conférence des Parties contractantes (COP15) en se tenant informés des progrès et en prodiguant des conseils le cas échéant.

14. Conformément au Règlement intérieur et aux procédures de l’UICN, le Président a effectué l’évaluation probatoire de la Secrétaire générale (SC62) et l’évaluation annuelle des performances (SC63). Des réunions trimestrielles ont également été organisées pour faire le point sur les questions administratives et de gestion. Le 18 mars 2025, pendant l’intersession, le Président a convoqué une réunion virtuelle du Comité permanent qui s’est tenue à huis clos pour discuter du renouvellement du contrat de la Secrétaire générale.

**Remarques du Président**

15. Au cours de cette période, Dr Musonda Mumba a exercé son premier mandat de Secrétaire générale. Je tiens à la remercier chaleureusement pour le soutien et l’aide qu’elle m’a apportés dans l’exercice de mes fonctions.

16. En tant que Président du Comité permanent, je tiens à remercier tous les membres du Comité permanent et de tous les groupes de travail, ainsi que les observateurs, les autres Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires, le GEST, le Groupe de surveillance des activités de CESP, et le Secrétariat. La contribution active de chacun, et l’attitude constructive à l’égard des travaux de la Convention ont fortement contribué à faire avancer son application.

17. Je tiens à saluer le travail et le dévouement de ceux qui, dans les États qui sont Parties contractantes à la Convention, sont les acteurs fondamentaux de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides. Beaucoup d’entre eux sont des héros qui font souvent face à l’adversité dans leur travail quotidien. Dans chacun de nos pays, ils font vivre la Convention et nous leur devons toute notre reconnaissance.

18. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à mes collègues du Comité exécutif, le Vice-Président Jean Hervé du Gabon et Julien Katchinoff des États-Unis d’Amérique en tant que Président du Sous-groupe sur les finances, avec lesquels j’ai travaillé main dans la main pendant et surtout entre les réunions du Comité permanent.

19. Je souhaite au nouveau Comité permanent et à toutes les Parties contractantes plein succès dans l’accomplissement de notre mission pour cette nouvelle période qui commence maintenant.

Dr Xia Jun

Président du Comité permanent 2022-2025

1. <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-33-resolution-pour-linstitution-dun-comite-permanent>. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-vii1-repartition-regionale-des-pays-dans-le-cadre-de-la-convention-composition>. [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xi19-ajustements-des-termes-de-la-resolution-71-sur-la-composition-le-role-et>. [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiv2-responsabilites-role-et-composition-du-comite-permanent-et-repartition>. [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.ramsar.org/fr/document/reglement-interieur-ramsar-cop14>. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir <https://www.ramsar.org/fr>. [↑](#footnote-ref-6)